

INFORMATIONS PRATIQUES

des services proposés à la
Maison de l'enfance

4 bis, esplanade de Klettgau
44190 Clisson



Tarifs janvier 2026

HORAIRES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT

Lundi : 8h30-12h / 14h-17h

Mardi : 8h30-12h / 14h-17h

Mercredi : 8h30-12h en période scolaire uniquement,
(fermé pendant les vacances scolaire)

Jeudi : 8h30-12h / 14h-17h

Vendredi : 8h30-12h

Accueil : 02 40 54 29 50

Mail : mde@mairie-clisson.fr

Tarif de pénalité pour non-respect des règlements : 20 €



LE PORTAIL FAMILLES

Après inscription auprès du secrétariat,

Vous pouvez accéder à votre compte Famille sur le site internet de la ville :

- ⇒ **Consultation de l'historique** de vos consommations (mois en cours et mois précédent) ;
- ⇒ **Paiement en ligne** par carte bancaire et visualisation de l'historique de vos paiements ;
- ⇒ **Actualisation de vos données** (autorisations ; santé ; payeurs ; assurances, etc.) et modification en joignant les documents demandés ;
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil périscolaire et la restauration** : besoins réguliers ou occasionnels ;
- ⇒ **Réservation en ligne de l'accueil de loisirs des mercredis** pour une période de trois mois (sous réserve de porte-monnaie approvisionné) ;
- ⇒ **Réservation de l'accueil de loisirs des vacances** (ouverture un mois avant le début des vacances).

FINANCEMENT DES SERVICES

Les services Accueil Périscolaire et Restauration scolaire sont financés par la Ville de CLISSON. Le service Petite Crèche est financé par Clisson et les communes partenaires.

Le Lieu Accueil Enfant Parent, Le Relais Petite Enfance ainsi que l'Accueil de Loisirs sont financés par CSMA.

La CAF et la MSA accordent des subventions à leurs partenaires afin de participer au financement des équipements et des services à destination des familles.



LE PORTE-MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Le principe est le prépaiement.

Le compte Famille doit être approvisionné avant la consommation des services.

Possibilité de règlements

- ⇒ **À l'accueil** de la Maison de l'enfance, aux horaires d'ouverture, avec remise d'une quittance :
 - ESPÈCES (maximum 300 €)
 - CESU version papier (Pitchounerie, périscolaire, accueil de loisirs), sous conditions
 - CHÈQUES VACANCES version papier (accueil de loisirs uniquement)
- ⇒ **Par courrier** à l'attention de la Maison de l'enfance ou à déposer sur place :
 - CHÈQUES libellés à l'ordre du « Régisseur Maison de l'enfance de Clisson »
- ⇒ **Via le Portail Familles :**
 - CARTE BANCAIRE (paiement sécurisé)



RELAIS PETITE ENFANCE

Service gratuit de la communauté d'agglomération

Permanences d'accueil à Boussay, Clisson, La Haye-Fouassière, La Planche, Maisdon-sur-Sèvre et Saint-Hilaire-de-Clisson.

Numéro d'appel unique : 02 40 54 54 64

Mail : relaispetiteenfance@clissonsevremaine.fr

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS (LAEP)

Service gratuit de la communauté d'agglomération

Horaires d'ouverture à Clisson :

Les jeudis de 9h30 à 11h30 (en période scolaire uniquement).

Retrouvez le calendrier des autres permanences du LAEP sur le site de Clisson, Sèvre & Maine Agglo :

<https://famille.clissonsevremaine.fr/parentalite/lieu-accueil-enfants-parents>

Renseignements au : 02 40 54 54 64

Mail : famille@clissonsevremaine.fr



PETITE CRÈCHE

« LA PITCHOUNERIE »

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi : 8h30-17h30

La petite crèche est fermée les mercredis pendant les vacances scolaires, ainsi que tous les jours de 12h à 13h pour les enfants qui ne prennent pas le repas.

Tarif horaire

Pour toutes les familles, sans distinction de résidence.

Nombre d'enfants à charge	1	2	3	4 à 7	8 et +
Taux d'effort au 1/01/2025, à appliquer aux ressources mensuelles	0,0619 %	0,0516 %	0,0413 %	0,0310 %	0,0206 %
Salaire plancher fixé par la CAF : 814,62 € (au 1/01/2026). <i>Tarif horaire minimum</i>	0,50 €	0,42 €	0,33 €	0,25€	0,17 €
Salaire plafond fixé par la CAF : 8500 € (depuis le 1/09/2025) <i>Tarif horaire maximum</i>	5,26 €	4,39 €	3,51 €	2,64 €	1,75 €

*Service accessible aux communes conventionnées avec Clisson :
Gétigné, Gorges, Saint-Lumine-de-Clisson et Sèvremoine.*

Le service est facturé à la demi-heure.

Toute annulation ou modification d'horaire doit être signalée au plus tard le matin à l'ouverture à 8h30, avec possibilité de laisser un message sur le répondeur.

Les réservations se font uniquement par téléphone :

les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 14h30.

DIRECTION : 02 40 54 75 26

RESTAURANT SCOLAIRE

Groupe scolaire Jacques-Prévert

Restauration scolaire : tarif élève clissonnais ou classe ULIS

	Taux d'effort appliqué au quotient familial (QF)	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du repas si QF supérieur à 1 000 €	0,337 %	3,57 €	5,35 €
Tarif de la pause méridienne	0,01685 %	0,15 €	0,36 €

Dispositif d'État « Cantine à 1 € » pour tout QF inférieur ou égal à 1000 € :
Tarif du repas si votre QF est inférieur ou égal à 1000 € : 1 €, y compris pour les personnes domiciliées en dehors de Clisson.

Restauration scolaire, tarifs complémentaires

- Panier repas pour les PAI alimentaires : 1,60 €
(participation complémentaire aux frais de fonctionnement) ;
- Supplément élève domicilié dans les autres communes : + 39 %
(hors dispositif « Cantine à 1€ ») ;
- Pénalité pour non-réservation du repas : 1,60 € ;
- Tarif repas enseignant ou adulte extérieur : 6,60€.

Toute fréquentation à la restauration scolaire implique la facturation d'une pause méridienne.

Réservation obligatoire par Internet : possible jusqu'à J-2.

Annulation possible jusqu'à J-1.

Les absences doivent impérativement être signalées avant 9h par mail à

mde@mairie-clisson.fr ou au 02 40 54 29 50

Les absences pour maladie prévenues dans les délais ne sont pas facturées.

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi :

- le matin de 7h à 8h45

- le soir de 16h15 à 19h

Possibilité de prendre un petit-déjeuner sur demande, si votre enfant arrive avant 8h.

	Taux d'effort appliqué au quotient familial	Tarif plancher	Tarif plafond
Tarif du ¼ h	0,0714 %	0,33 €	1,22 €

Exemple : Pour un quotient familial de 1 200 €

Tarif du ¼ h : $1200 \times 0,0714 \% = 0,86 \text{ €}$

- Goûter : 0,88 €
- Petit-déjeuner : 0,90 €

Réservation obligatoire par Internet : possible jusqu'à J-2.

Annulation pour le matin possible jusqu'à J-2, et jusqu'à J-1 pour le soir.

Les absences doivent impérativement être signalées par mail à

mde@mairie-clisson.fr ou au 02 40 54 29 50.

Absences matin : prévenir avant 7h

Absences soir : prévenir avant 15h

Toute absence ou annulation hors délai est facturée selon un forfait :

2 ¼ h le matin, 3 ¼ h le soir

(Les absences pour maladie prévenues dans les délais ne sont pas facturées)

DIRECTION : 02 40 54 75 25

ACCUEIL DE LOISIRS 3-12 ANS

Vacances scolaires

Inscription à la journée

Accueil des familles

Le matin : de 8h30 à 9h30

Le soir : de 17h à 17h30

Les mercredis

Inscription à la journée ou à la demi-journée

Matin sans repas: 8h30 à 12h-12h15

Matin avec repas: 8h30 à 13h30-13h45

Après-midi avec repas: 12h à 17h00-17h30

Après-midi sans repas: 13h30-13h45 à 17h-17h30

Accueil péricentre

Le matin de : 7h15 à 8h30 / Le soir : de 17h30 à 18h45

Tarification au taux d'effort appliqué sur le quotient familial (QF)

Activité	CSMA			HORS CSMA		
	taux effort	tarif plancher	tarif plafond	taux effort	tarif plancher	tarif plafond
Accueil péricentre 1/4h	0,05%	0,26 €	0,92 €	0,06%	0,31 €	1,10 €
1/2 journée sans repas	0,56%	2,62 €	10,50 €	0,66%	3,10 €	12,41 €
1/2 journée avec repas	0,82%	3,56 €	15,00 €	0,97%	4,23 €	17,81 €
Journée avec repas	1,22%	4,72 €	25,00 €	1,42%	5,58 €	29,39 €

Exemple : Tarif journée CSMA avec QF à 1 200 € : $1\ 200 \times 1,22 \% = 14,64 \text{ €}$

- Tarif petit-déjeuner : 0,82 €
- Réduction semaine de 5 jours (vacances uniquement) : -5 % sur le prix de la journée, hors accueil péricentre.
- Pénalité : 4€ le ¼ d'heure entamé

Réservation OBLIGATOIRE par Internet

(Journées et demi-journées modifiables à J-7, toute annulation hors délai est facturée, accueil péricentre matin et soir modifiable à J-2)

Pour une inscription hors délai, envoyer une demande par mail à

mde@mairie-clisson.fr

DIRECTION : 02 40 54 75 25